

Maintien de la prévoyance après réduction de salaire (âge 58-65 ans)

Entreprise

Entreprise

Numéro d'assurance

.....

.....

Assuré

Nom

Prénom

.....

.....

Rue/N°/complément

NPA/localité (pays)

.....

.....

Etat civil

.....

Date de naissance

Numéro d'assurance social (AVS)

.....

.....

Capacité de travail

Capacité de travail intégrale?

 oui non**Maintien de la prévoyance dans le plan de prévoyance de base (impossible dans les plans complémentaires)**

Salaire annuel antérieur avant maintien de la prévoyance en CHF

.....

Modification salariale en date du

.....

Nouveau salaire annuel déterminant en CHF

.....

Taux d'occupation en %

.....

Le maintien doit-il porter sur l'intégralité de la part du salaire assuré supprimée?

 oui non

Ce salaire ne peut excéder la part salariale manquante

Dans la négative; salaire annuel restant assuré en CHF

.....

Déclaration

L'assuré déclare accepter que l'entreprise retienne sur son salaire des cotisations portant sur une part de salaire fictive pour le maintien de la prévoyance. D'éventuelles participations de l'entreprise sont spécifiées dans le plan d'assurance.

Signatures

Lieu, date

Signature de l'assuré(e)

.....

.....

Lieu, date

Signature/cachet de l'entreprise

.....

.....

Vous trouverez des explications sur la protection des données sur notre homepage sous "Déclaration sur la protection des données"